



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-26 :
CONTRAT DE TIERS-PAYANT CARTE DE BUS SCOLAIRE – IMAGINE’R

L’an deux mille vingt-cinq, le 17 avril à 18h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s’est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Madame Annie DUPAS, Monsieur Mario LESAGE, Adjoint, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Martial SUZE, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Madame Véronique NOBLE, Madame Séverine CHAMPETIER et Monsieur Maxime RIGOULAY, Conseillers

•**Personne excusée :**

Conformément aux dispositions de l’article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Véronique NOBLE en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2026-26 : Contrat de tiers-payant carte de bus scolaire – IMAGINE’R

Le Maire, Madame SOREL informe le conseil municipal que la société IMAGINE’R a adressé le contrat de vente de tiers-payant 2026-2027 pour le financement de la carte IMAGINE’R pour les collégiens et lycéens en nous demandant de définir le type de prise en charge que la commune souhaite accorder par titre de transport.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise, le Maire à signer le contrat avec l’agence IMAGINE’R et opte pour le choix n° 4 :

Prise en charge d’un montant fixe personnalisé par client, le complément et les frais de dossier restent à la charge du client.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette décision.

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibéré en séance des jours, mois et années susdits.

Fait à Ambleville, le

Le Maire,


Martine SOREL



La secrétaire de séance


Véronique NOBLE